

# MAIRIE DE LAPEYROUSE-FOSSAT

« Construction d'une salle multisport »

## C.C.T.P

Cahier des Clauses Techniques Particulières

### LOT N°07-MENUISERIES INTERIEURES BOIS

---

Dossier établi par :  
**Les Ateliers d'Architecture de Puech Autenc**  
*Lazare MOUGEL Architecte DPLG*  
*Lieu-dit Puech Autenc 81350 ANDOUQUE*  
*Tel : 05 63 47 19 49*  
*Port : 06 01 94 89 97*  
*Mail : mougel.lazare@neuf.fr*

**Phase : PRO**  
**Date d'émission : 31/07/2019**  
**Version : A**

# TABLES DES MATIERES

<b>1. PRESCRIPTIONS GENERALES.....</b>	<b>3</b>
1.1 DEFINITION DES TRAVAUX.....	3
1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE.....	3
1.3 LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT.....	3
1.4 LIMITES DES PRESTATIONS.....	3
1.5 PLANS ET DETAILS.....	3
<b>2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....</b>	<b>3</b>
2.1 QUALITE DES MATERIAUX.....	3
2.1.1 Bois massif.....	3
2.1.2 Panneaux de particules.....	4
2.1.3 Panneaux contreplaqués.....	4
2.1.4 Panneaux médium.....	4
2.2 QUALITE DES OUVRAGES.....	4
2.2.1 Huisseries et bâti-bois.....	4
2.2.2 Portes intérieures.....	4
2.3 REGLES DE MISE EN OEUVRE.....	4
2.3.1 Approvisionnement et stockage.....	4
2.3.2 Traçage.....	4
2.3.3 Pose.....	4
2.3.4 Aplomb.....	4
2.3.5 Prototypes et échantillons.....	5
2.4 TOLERANCE DE POSE.....	5
2.4.1 Tolérance de pose des menuiseries.....	5
2.4.2 Tolérance de pose des huisseries.....	5
2.4.2 Tolérance de jeu des ouvrants.....	5
2.4.3 Calfeutrement.....	5
2.4.4 Béquillage.....	5
2.4.5 Fermes portes.....	6
2.4.6 Butoirs de portes.....	6
2.5 DOCUMENTS A FOURNIR.....	6
<b>3. DESCRIPTION DES OUVRAGES.....</b>	<b>6</b>
3.1 PORTES INTERIEURES.....	6
3.1.1 Bloc-portes âme pleine à peindre.....	6
3.1.2 Porte coulissante pleine à peindre.....	6
3.1.3 Pictogramme.....	7
3.2 escalier.....	7
3.3 MOBILIER.....	7
3.3.1 Placards.....	7

## **1. PRESCRIPTIONS GENERALES**

### **1.1 DEFINITION DES TRAVAUX**

Les travaux prévus au présent lot comprendront la fourniture et la mise en œuvre pour les prestations suivantes :

- Blocs porte à peindre
- Porte coulissante
- Pictogramme
- Mobilier

### **1.2 OFFRE DE L'ENTREPRISE**

Le marché est de type global et forfaitaire. Le quantitatif des ouvrages remis à titre indicatif n'est pas contractuel. Il sera vérifié avant remise de l'offre et signature du marché et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure.

### **1.3 LAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT**

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra prendre contact avec les adjudicataires des autres lots afin de convenir avec eux des dispositions communes à adopter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs.

### **1.4 LIMITES DES PRESTATIONS**

Fixations, scellements : ils sont à la charge du titulaire du présent lot, ainsi que le rebouchage qui sera réalisé en léger retrait afin de permettre une finition de qualité par le corps d'état concerné. Sont dus les calfeutrements et joints divers, les protections contre les salissures du chantier, la signalisation des vitrages et le **nettoyage complet** des châssis et vitrages en fin de chantier.

#### TEXTES CONTRACTUELS

D.T.U.	36.1	Travaux de menuiserie en bois
	37.1	Menuiserie métallique
	39	Travaux de miroiterie, vitrerie
NF P	23-301 à 307	Portes, fenêtres et portes-fenêtres en bois
	23.501	Menuiseries en bois, blocs portes pare-flamme et coupe-feu ¼ heure
	23.502	Menuiseries en bois, blocs portes pare-flamme et coupe-feu ½ heure.
	25	Fermetures
	26	Quincaillerie
NFEN	1125	Fermeture anti-panique pour issue de secours
		Liste non-exhaustive

### **1.5 PLANS ET DETAILS**

Avant mise en fabrication et en complément des plans communiqués par le Maître d'Œuvre, l'entreprise devra fournir les plans d'atelier et de chantier de toutes les **menuiseries intérieures, mobilier** à l'échelle du 1/10ème avec détails grandeur nature de tous les profils. L'approbation écrite ou tacite des plans d'atelier et de chantier ne saurait avoir pour effet de décharger l'entrepreneur de quelque responsabilité que ce soit en ce qui concerne l'exécution des travaux et le bon fonctionnement des ouvrages.

## **2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES**

### **2.1 QUALITE DES MATERIAUX**

#### **2.1.1 Bois massif**

- Ils seront conformes aux prescriptions des normes NF, et seront soumis à un traitement de préservation selon leur usage.

- Tous les bois destinés à rester apparents seront soigneusement rabotés.
- Aucune dissimulation de défaut par emploi de "pâte" à bois ne sera admise.

### 2.1.2 Panneaux de particules

- Ils devront provenir d'une fabrication sous label NF CTBH et devront présenter une bonne aptitude au placage.
- Les panneaux mélaminés seront de première qualité et choisis dans une gamme possédant des bandes de placage de chant et des stratifiés coordonnés qui sera soumise à l'approbation du Maître d'Œuvre.
- Les stratifiés seront de première qualité et devront rester protégés jusqu'au nettoyage final avant réception. Tout panneau de particules recevant un placage le sera sur ces deux faces.
- Les quincailleries et organes de fixations seront traités contre la corrosion et seront non apparents.

### 2.1.3 Panneaux contreplaqués

- Ils devront bénéficier d'un label NF CTBX.

### 2.1.4 Panneaux médium

- Ils devront bénéficier d'un label NF CTBX.

## 2.2 QUALITE DES OUVRAGES

### 2.2.1 Huisseries et bâti-bois

- Les parements visibles seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou ceux du bois, notamment au moyen de cales ou de mastic.
- Les vis et clous de fixation seront enfoncés pour permettre le rebouchage par le peintre. Les parties démontables seront maintenues par des vis à cuvette.

### 2.2.2 Portes intérieures

- Elles seront conformes aux spécifications des normes NF.
- Elles devront répondre au degré d'isolement au feu et qualité acoustique réglementaire en fonction de leur configuration.
- Les procès-verbaux d'isolement au feu et de qualité acoustique devront être fournis par l'entrepreneur ainsi que les attestations de pose correspondantes.

## 2.3 REGLES DE MISE EN OEUVRE

### 2.3.1 Approvisionnement et stockage

- Le déchargement et la manutention des divers éléments de menuiserie devront s'effectuer dans les meilleures conditions pour éviter :
  - Toute déformation permanente qui nuirait au bon fonctionnement des parties mobiles,
  - Toute dégradation affectant la résistance à la corrosion du matériau et l'aspect des ouvrages.
- Le stockage devra se faire dans des locaux à l'abri des intempéries et suffisamment ventilés, pour éviter l'altération des bois. Ces derniers auront reçu préalablement une couche d'impression en atelier par le lot peinture sur toutes les faces si elles ne sont pas plaquées. De même les profilés métalliques seront protégés de façon durable contre la corrosion, avant la pose.

### 2.3.2 Traçage

- Le tracé des cloisons (plâtrerie) devra être exécuté et les locaux mis à disposition dégagés de tous matériaux et gravois.
- Avant pose des ensembles bloc-portes, huisserie, châssis ... le menuisier sera tenu d'effectuer le tracé au sol.
- Toutes les portes seront repérées avec leurs huisseries ou bâtis (repères ineffaçable) de façon à replacer chaque battant dans l'huisserie ou bâti pour lequel il a été ajusté.

### 2.3.3 Pose

- La pose des ouvrages ne pourra être entreprise que lorsque les travaux seront suffisamment avancés et les lieux d'intervention protégés contre les eaux pour éviter les risques de déplacement et de déformation des éléments mis en œuvre.
- Les angles des huisseries et bâtis bois seront protégés contre les chocs éventuels par des liteaux ou baguettes, mis en place au moment de la pose de chaque élément.
- Les huisseries seront posées **par le lot plâtrerie** au fur et à mesure de l'avancement des cloisons. Le présent lot doit la fourniture, l'ajustage, les pièces de maintien d'équerrage en temps utile pour permettre un avancement conforme du chantier.

### 2.3.4 Aplomb

- Tous les ouvrages seront posés d'aplomb et de niveau, quelle que soit la forme des sols, murs et plafonds.

- Pour les ouvrages dont les portes seront posées avant l'exécution des revêtements de sols, une reprise de celles-ci sera effectuée en fin de chantier, pour ajustage en fonction des niveaux finis.
- Dans le cas de murs hors d'aplomb, les crémaillères seront calées de façon à conserver le même écartement sur toute la hauteur des placards. Les panneaux démontables, en contreplaqué, seront fixés avec des vis à cuvettes.

### 2.3.5 Prototypes et échantillons

- L'entrepreneur du présent lot devra fournir les échantillons des éléments de quincaillerie, de matériel et de matériaux qui lui seront demandés pour examen, et éventuellement pour confirmation des performances et de l'aspect par le Maître d'Œuvre, d'Ouvrage, ou le Bureau de Contrôle. Ces prototypes seront demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

## 2.4 TOLERANCE DE POSE

### 2.4.1 Tolérance de pose des menuiseries

- L'entreprise devra avant exécution de ses travaux, vérifier soigneusement les cotes portées aux dessins et CCTP et s'assurer de leur concordance.
- Elle sera responsable de toutes les erreurs non signalées, ainsi que des conséquences de toutes natures qu'elles entraîneraient.
- L'écart maximal entre la position réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra pas dépasser 1 cm.
- La tolérance de pose des menuiseries intérieures devra être conforme aux prescriptions des D.T.U en vigueur à la date de réalisation des travaux.

### 2.4.2 Tolérance de pose des huisseries

- Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d' huisserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de + 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.
- Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire.

### 2.4.2 Tolérance de jeu des ouvrants

- L'entreprise devra, à ses frais, donner aux ouvrages de menuiserie les jeux, retouches, manipulations nécessaires à un parfait fonctionnement durant toute la période de garantie si besoin est, et notamment après l'exécution des peintures. Durant la période de garantie, tous les éléments de quincaillerie reconnus défectueux seront remplacés par ses soins et à ses frais.
- Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 5 et 10 mm par rapport au sol fini. En tout état de causes, pour les portes à performances acoustiques renforcées, ce jeu sera strictement limité aux cotes fixées par le fabricant de sorte que le joint bas remplisse totalement sa fonction dans l'isolement phonique de l'ouvrage.
- Les travaux de menuiserie bois seront ceux énumérés dans les D.T.U.
- Les caractéristiques des matières constitutives seront celles indiquées dans le D.T.U. 36.1 et devront être conformes aux dispositions prévues dans les Norme françaises, tant en ce qui concerne les matériaux que leur protection (voir D.T.U).
- Les ensembles fabriqués (types, dimensions, tolérances, modes d'assemblage etc...) devront être conformes aux Normes françaises et aux prescriptions du D.T.U.
- Les produits devront également répondre aux prescriptions techniques de la marque NF-CTB.
- Les produits, en fonction de leur destination, devront être conformes aux exigences réglementaires de comportement au feu, d'isolation acoustique, d'isolation thermique de résistances à l'effraction.
- Les portes devront être conformes aux prescriptions techniques correspondant au certificat de qualité CTB.

### 2.4.3 Calfeutrement

- Toutes dispositions seront prises.

### 2.4.4 Béquillage

Garnitures toutes portes :

- Béquille double type Vachette Assa Abloy modèle 492/6450 VACHETTE ASSA ABLOY sur rosace ronde.
- Serrure à bouton dans WC avec décondamnation extérieure.
- **Cylindre européen et organigramme fourni par le Maître d'Ouvrage pour toutes les portes sauf le wc PMR.** Le titulaire du lot posera les cylindres pour les menuiseries extérieures **fournis par le Maître d'Ouvrage.** L'Entreprise fournira tous les cylindres provisoires de chantier de ces menuiseries et celles du lot menuiseries extérieures.



### 2.4.5 Fermes portes

Les fermes portes seront de type hydraulique anti-vandalisme à glissière, marque LEVASSEUR ou équivalent, à prévoir dans le cadre du présent lot suivant description des ouvrages ci-après. La puissance des fermes portes devra être adaptée au poids des vantaux. Le modèle de ces fermes portes devra être déterminé en fonction du degré PF ou CF recherché pour les blocs portes concernés.

### 2.4.6 Butoirs de portes

Pour l'ensemble des portes :

- Butoirs caoutchouc BEZAULT aluminium naturel Réf. 3737.



## 2.5 DOCUMENTS A FOURNIR

### En cours de chantier

- Plan de détails du mobilier
- Fiches techniques et PV des produits qui seront mis en œuvre (Portes, quincaillerie...)

### Après le chantier

Dossier des ouvrages exécutés comprenant :

- Les plans et détails d'exécution des ouvrages ;
- Le répertoire des matériaux et matériels utilisés indiquant leur provenance, leur nature, leurs conditions de mise en œuvre ;
- Les procès-verbaux des essais techniques ;
- Les procès-verbaux de classement au feu et acoustique des portes ;
- Les notices d'entretien des ouvrages et des matériaux.

**L'Entrepreneur doit la transmission du Dossier des Ouvrages exécutés DOE en 3 exemplaires papier et support informatique type CD ou clé USB.**

## 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 3.1 PORTES INTERIEURES

#### 3.1.1 Bloc-portes âme pleine à peindre

DEFINITION : L'ensemble de la prestation comprendra :

- Bloc porte âme pleine à peindre
- **Cadre dormant en bois dur adapté à la cloison. Dans le cas de faïence d'un ou des deux côtés, le cadre devra permettre leur recouvrement sans pose complémentaire de couvre-joint.**
- Couvre-joints.
- Ferrage 4 paumelles, joint périphérique en feuillure.
- Quincaillerie type double de chez Vachette Assa Abloy modèle 492/6450 VACHETTE ASSA ABLOY sur rosace ronde ou techniquement et esthétiquement équivalent y compris butoir BEZAULT aluminium naturel réf. 3737.
- Serrure à bouton de la même gamme que les béquilles pour les WC
- **Cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage**
- Fermes portes hydraulique anti-vandalisme à glissière, marque LEVASSEUR suivant cas
- Crémone de pompier suivant cas
- Qualité acoustique suivant réglementation en vigueur

MODE DE METRE : à l'unité.

DESTINATION : Voir plans DCE.

**ME-NO-04 et 05** - 93x204cm+FP (Vestiaires/douches) avec cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage

**ME-NO-01,03 et 06** - 93x204cm CF1/2H+FP (Local et placard technique, rangement) avec cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage

**ME-N-1-01** - 93+60cm+FP (Vers salle), crémone de pompier, avec cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage

**ME-N1-01-** 93x204cm CF1/2H+FP (Palier haut) avec cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage

#### 3.1.2 Porte coulissante pleine à peindre

DEFINITION : Porte coulissante à système caché de la gamme **Essential** de chez **SCRIGNO** ou équivalent technique et esthétique. La prestation comprend la fourniture et la pose de la porte coulissante, compris cadre en bois dur, couvre-joint de section 15x50mm (Section indicative) des 2 côtés **couvrant impérativement les faïences**, réglages. **Habillage du caisson à la charge du lot plâtrerie compté par ailleurs.**

PORTE : Pleine à peindre.

QUINCAILLERIE : Poignée encastrée ronde aluminium ø 40mm nickel brossé **sans serrure**.

MODE DE METRE : à l'unité.

DESTINATION : Voir plans DCE.

**ME-NO-02** - Dim :90x210cm

### 3.1.3 Pictogramme

DEFINITION : Afin de réaliser la signalétique, il sera mis en œuvre des pictogrammes normalisés sur les portes, gamme à proposer à l'architecte, prévoir :

- Pictogramme pour le WC PMR
- Pictogramme pour les vestiaires
- Pictogramme pour le TGBT
- Pictogramme pour le local ménage
- Pictogramme pour le local rangement

Fixation sur portes par étiquettes autocollantes normalisées.

MODE DE METRE : à l'unité.

DESTINATION : Voir plan.

## 3.2 ESCALIER

DEFINITION : La prestation comprend la fourniture et la pose d'un escalier en sapin du nord avec contremarches sur échelle cachée, sans vis ou pointes visibles. Le bois sera à fil droit, sans bleuissement, ni moelle, poche de résine ou fente. Il ne doit pas être abouté, bouchonné ou mastiqué. Les nœuds sains de diamètre de 5mm sont tolérés. Compris plinthe de section 10x50mm en marches et contre-marches des 2 côté de l'escalier, pose collée sans pointes ou vis visibles. Toutes sujétions de découpe et pose comprise.

MISE EN ŒUVRE : Fixation par vis non visibles sur tasseaux fixés contre cloisonnement et doublage qui seront renforcés par le plaquiste suivant demande du présent lot.

DIMENSIONS et CARACTERISTIQUES : Voir plans DCE.

FINITION : A la charge du lot peinture.

MODE DE METRE : A la marche.

## 3.3 MOBILIER

### 3.3.1 Placards

DEFINITION :

#### Placards entre lamellé composé :

- D'un cadre en sapin du Nord, de section 6/14cm en plinthe, 6/4cm pour les montants, et 6/12cm pour la traverse haute (Les sections sont indicatives et seront adaptées si besoin par l'entreprise).
- D'une série de 3 doubles portes en **panneau multiplis de 22mm** traitées à recouvrement.
- D'un plafond fermé par un panneau **multiplis de 19mm** vissés en périphérie sur des tasseaux en sapin du nord de section 6/4cm.
- D'une plinthe en **panneau multiplis de 22mm collée sur la pièce en bois**.
- **De 2 compartimentages en panneau multiplis de 22mm toutes hauteurs compris tasseaux de fixations.**

EQUIPEMENTS :

- **4 charnières** invisibles par porte genre HETTICH à encastrer, **réglables (Côté, profondeur, hauteur), ouverture à 90°**,
- **Butées aimantées en partie haute et basse pour arrêter** les portes,
- Kit crémone genre CROISEE DS, 4 guides, gâche basse, gâche haute 3 cales, couleur blanc référence 6887,
- **Serrure en applique à cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage**,
- Bouton fixe à encoche Ø 20 mm, hauteur 28mm inox brossé 304.

#### Placard sous plancher hourdis composé :

- D'un cadre en sapin du Nord de section 6/4cm formant plinthe en partie basse.
- D'une série de 3 doubles portes en **panneau multiplis de 19mm** traitées à recouvrement.

EQUIPEMENTS :

- **3 charnières** invisibles par porte genre HETTICH à encastrer, **réglables (Côté, profondeur, hauteur), ouvertures à 90°**,
- **Butées aimantées en partie haute et basse pour arrêter** les portes,
- Kit crémone genre CROISEE DS, 4 guides, gâche basse, gâche haute 3 cales, couleur blanc référence 6887,
- **Serrure en applique à cylindre européen fourni par le Maître d'Ouvrage**,
- Bouton fixe à encoche Ø 20 mm, hauteur 28mm inox brossé 304.

**L'entreprise effectuera un relevé de contrôle avant fabrication. La prestation comprend toutes sujétions de pose.**

DIMENSIONS : Voir plans.

FINITION : Panneau brut.

MODE DE METRE : Ensemble.

DESTINATION :

**PL-N-1-01,02,03,04** - Dim :200x505cm (Hxl)

**PL-N-1-05** - Dim :80x200cm (Hxl)

<p>A .....</p> <p>le.....</p> <p>Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »</p>	<p>Nom de l'entreprise</p>
---	----------------------------